



Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
METIERS DE L'AGRICULTURE
Option "Ruminants" ou "Grandes Cultures"

Niveau V

Diplôme du Ministère de l'Agriculture

Conditions d'entrée

Avoir entre 16 et 30 ans révolus *

Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise de ce secteur d'activité

Recrutement

Préinscription en ligne
ou demander une fiche d'inscription

L'entrée en formation ne peut se faire qu'après la signature du Contrat d'apprentissage

**Métiers visés
ou poursuite d'études**

Ouvrier / Ouvrière agricole polyvalent
Ouvrier / Ouvrière agricole de grandes cultures, polyculture élevage
Ouvrier / Ouvrière agricole ou d'élevage en production caprine, ovine
Ouvrier / Ouvrière agricole ou d'élevage en production bovine, laitière

Poursuivre ses études au CFA Piémont-Pyrénées vers le BP REA (Responsable d'Exploitation Agricole)

Objectifs de la formation

Obtenir un niveau V et être capable de :

- organiser son travail et communiquer dans l'entreprise
- utiliser des matériels et engins
- protéger les cultures
- réaliser des opérations liées à l'irrigation
- vendre des produits ou services de l'exploitation
- + *fonctions spécifiques aux productions végétales*
 - exécuter des opérations techniques liées à la conduite des grandes cultures
 - récolter et stocker
- + *fonctions spécifiques aux productions animales*
 - aménager, effectuer des travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et équipements d'élevage
 - alimenter les animaux
 - s'occuper du suivi sanitaire des animaux
 - mettre en œuvre des opérations de conduite des cultures ou de pâturage destinées à l'alimentation des animaux
 - conduire la reproduction et soins aux jeunes
 - réaliser la traite dans le cadre d'un élevage laitier
 - préparer les animaux pour la vente ou une présentation

Organisation de la formation

2 années en alternance : 26 semaines de cours au CFA + 78 semaines en entreprise dont 10 semaines de congés payés.

Contenu

Module	Contenu
UC Générales	Agir dans des situations de la vie sociale
	Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle
	Interagir avec son environnement social
UC Professionnelles	Insertion du salarié dans l'entreprise
	Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments
	Techniques professionnelles : Ruminants (bovins et/ou ovins et/ou caprins - lait et/ou viande)
	Techniques professionnelles: Grandes cultures
UCARE	Abbatage d'arbres de faible diamètre

Modalités d'évaluation

Unités capitalisables (épreuves écrites, orales et pratiques) en contrôle continu.

Pour obtenir le diplôme du CAPA, il faut obtenir les 7 Unités capitalisables.

* La limite d'âge peut également être avancée à 15 ans à condition qu'il ait terminé l'enseignement de la 3ème et que le jeune ait 15 ans lors de l'entrée en formation.

Nous contacter :

Centre de Formation d'Apprentis Piémont-Pyrénées

**E.P.L.E.F.P.A. de PAMIERS
LE CABIROL - Route de Belpech 09100 PAMIERS**

**Tél : 05.61.67.04.60
cfppa-pamiers@educagri.fr**

